



## AVIS D'APPEL À PROJETS

Création d'un ou plusieurs services assurant la mise en œuvre de 220 mesures d'assistance éducative en milieu ouvert dont 110 mesures renforcées.

Le présent appel à projet relève du régime des autorisations conjointes État/Département, conformément au e) de l'article L313-3 du code de l'action sociale et des familles.

Le Département de Meurthe-et-Moselle a engagé depuis deux ans un important travail de diversification et de clarification de l'offre en protection de l'enfance afin de mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Ainsi, prenant acte du nombre croissant des demandes d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), le Département a voté le financement de mesures supplémentaires, mesures qui viennent s'ajouter aux 1670 déjà actives, dont 40 mesures renforcées auprès de publics spécifiques.

**Aussi, le Département et l'État lancent un appel à projets pour la création d'un ou de plusieurs services assurant la mise en œuvre de 220 mesures d'assistante éducative en milieu ouvert dont 110 mesures renforcées.**

Le rôle de l'opérateur sera d'assurer la gestion d'un ou de plusieurs services configurés pour le suivi de ces mesures d'AEMO sur l'ensemble des 6 territoires du Département répartis en deux lots.

La mise en place du service est prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 15 juillet 2022.

La consultation de l'appel à projets et des documents s'y rapportant sont consultables sur le site internet du Département : <http://meurthe-et-moselle.fr/appels-a-projets>

Le candidatures sont à déposer sur la plateforme suivante : [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)

